

---

---

**DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE –  
Mémoire 2012**

**Modernisation des services de garde en Ontario**

*Échanger nos réflexions*

*Renforcer nos partenariats*

*Travailler ensemble*

**Centres de formation au rôle parental et de littératie  
pour les familles**

**Perspectives du système d'éducation  
de langue française**

**Par**

**Le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française  
(CODELF)**

**23 janvier 2013**

---

---

# Table des matières

Introduction .....	4
Mise en contexte.....	4
Contenu du document .....	5
État de la situation .....	6
1.1 Historique.....	6
A. Mise en place de centres de formation en milieux scolaires francophones .....	6
B. Traditions francophones.....	6
1.2 Situation actuelle .....	7
1.3 Défis de mise en œuvre des centres de formation.....	8
A. Recrutement des familles.....	8
B. Recrutement, rétention et formation d'éducateurs/éducatrices de la petite enfance inscrits .....	8
C. Nombres limités et dispersion des francophones .....	9
D. Exigence : collaboration avec les organismes communautaires .....	9
E. Espaces limités dans les écoles de langue française.....	9
F. Transport des familles.....	9
G. Approche taille unique .....	10
H. Responsabilités ministérielles .....	10
1.4 Défis liés à la création de nouveaux centres de formation.....	10
A. Critères de création de nouveaux centres.....	10
B. Mise en marché des centres.....	11
C. Collecte de données .....	11
D. Pénurie d'organismes communautaires francophones .....	11
1.5 Succès.....	12
A. Développement social et affectif privilégié.....	12
B. Des familles plus compétentes et plus engagées .....	12
C. Une intégration scolaire favorisée.....	12
D. Un appui à la réalité francophone.....	12
E. Une valeur ajoutée.....	13
Besoins particuliers de l'éducation de langue française .....	13
2.1 Communication efficace .....	13
A. Diffusion de l'information .....	13
B. Plan de mise en marché.....	13
2.2 Financement .....	13
A. Établissement de centres .....	13
B. Transport à l'intention des parents .....	14
C. Facteur francophone .....	14
2.3 Droit de regard francophone .....	14
A. Collecte de données .....	14
B. Comité de travail .....	15
2.4 Accès à du personnel qualifié .....	15
Conditions gagnantes pour l'éducation de langue française .....	15
3.1 Communication transparente et efficace .....	15
A. Transparence .....	15
B. Stratégie provinciale de mise en marché .....	16
3.2 Contexte francophone .....	16
A. Espaces limités.....	16
B. Prestation flexible.....	16
C. Formation initiale et continue des éducateur/éducatrices de la petite enfance .....	16

3.3 Leadership : dossier des centres .....	16
A. Autorité ministérielle.....	16
B. Comité de travail .....	17
Conclusion.....	17
4.1 Équité et accès universel pour les francophones .....	17
A. Financement.....	17
B. Allocation des centres aux francophones.....	17
C. Leadership – Centres de formation au rôle parental et à la littératie pour familles .....	18
Mot de la fin.....	18
Bibliographie .....	20
Notes de fin de document .....	22

# Introduction

## *Mise en contexte*

Le présent document s'insère dans la démarche de consultation par le ministère de l'Éducation concernant la *Modernisation des services de garde en Ontario*. Il constitue un document complémentaire au *Mémoire du 1<sup>er</sup> octobre 2012* soumis par le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF). Il cible de façon spécifique les **Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles**.

À ce stade-ci, le CODELF est très étonné de voir que des dix-sept nouveaux centres créés, aucun n'a été accordé aux francophones. En effet, le CODELF, qui reconnaît que, en temps ordinaire, le ministère de l'Éducation (ÉDU) est soucieux de tenir compte des particularités des francophones et d'assurer l'équité dans l'offre des programmes, a du mal à comprendre, voire à accepter cette situation. Ajoutons que dans les deux manuels (2007 et 2009) conçus par le ministère de l'Éducation (ÉDU) sur les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, il n'y a pas, là non plus, de références aux réalités francophones. En effet, on y fait mention des politiques concernant les écoles de langue anglaise, mais on reste silencieux, entre autres, sur la *Politique d'aménagement linguistique (PAL)*, politique qui explique l'orientation fondamentale et spécifique de l'éducation de langue française, en précisant, entre autres, sans s'y limiter, le mandat de l'école de langue française.

La présentation de ce document complémentaire est l'occasion pour le CODELF de faire valoir les besoins et la réalité de l'éducation de langue française en ce qui concerne ces centres. Le ministère de l'Éducation a d'ailleurs, dans le passé, accordé cinq centres à des écoles de langue française dans le sud de la province. L'historique et l'expérience de ces centres dont il sera question plus en détail dans ce qui suit permettent de conclure que ce type de centre est indispensable pour assurer le succès des jeunes dans leurs apprentissages en français et pour mieux outiller les parents à appuyer cette éducation.

Le CODELF profite de l'occasion pour réitérer deux points importants appuyant incontestablement l'augmentation de centres à l'intention des jeunes dans le système éducatif de langue française :

- **L'engagement de longue date** des conseils scolaires de langue française en ce qui a trait à **l'éducation de la petite enfance** par la mise en place d'une variété de programmes à l'intention des **enfants de 0 à 6 ans**, incluant des services de garde, les maternelles et les jardins d'enfants à temps plein, adaptés aux réalités francophones : nombre restreint et dispersion sociodémographique de la population, assimilation accélérée, pénurie de services professionnels et communautaires francophones, défis de recrutement et de rétention des éducateurs/éducatrices de la petite enfance inscrits, etc. Les carrefours *Meilleur départ* mis en place dans les écoles de langue française connaissent du succès malgré les défis susmentionnés.

- **L'investissement proactif** dans des programmes d'appui aux familles, entre autres, les familles exogames, immigrantes, des milieux en difficulté de toutes sortes, etc. Les conseils scolaires de langue française sont très conscients de la nécessité d'accompagner les familles afin qu'elles puissent, à leur tour, mieux appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages en français et dans leur construction identitaire compte tenu des particularités des communautés minoritaires qui se trouvent dans différentes régions de la province.

Les conséquences des décisions et actions prises par les douze conseils scolaires de langue française constituent un respect accru de la *PAL* grâce aux impacts suivants :

- la vitalité du système d'éducation et de la communauté de langue française – croissance de la population desservie;
- pérennité par l'augmentation des infrastructures – écoles et autres;
- amélioration des résultats des élèves;
- meilleure compréhension de la part des familles de la réalité des écoles de langue française et confiance accrue en leurs moyens personnels pour aider leurs enfants; etc.

La petite enfance est sans contredit **la porte d'entrée à l'école<sup>i</sup>** de langue française.

Le CODELF s'inquiète de la décision du Ministère (ÉDU) de ne pas allouer des fonds pour la mise en place de nouveaux Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles francophones. Il perçoit cette situation comme un manque de respect de l'article 23 et une entrave à la reconnaissance du Ministère (ÉDU) de sa responsabilité juridique de s'assurer de l'équité en matière d'éducation de langue française. Cela constitue, pour les familles francophones, un frein à un accès universel à des services équivalents à ceux de la majorité.

## **Contenu du document**

Dans ce qui suit, le CODELF traite des éléments suivants, dans la perspective du caractère distinctif de l'éducation de langue française, tout comme dans le *Mémoire 2012* :

État de la situation concernant les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles

- 1.1 Historique
- 1.2 Situation actuelle
- 1.3 Défis de mise en œuvre des centres de formation
- 1.4 Défis de création de nouveaux centres de formation
- 1.5 Succès

Besoins particuliers de l'éducation de langue française

Conditions gagnantes

Conclusion

Mot de la fin.

# État de la situation

## 1.1 Historique

### A. Mise en place de centres de formation en milieux scolaires francophones

En 2006, à la demande du ministère de l'Éducation (ÉDU), quatre centres francophones ont été ouverts dans le sud de la province, dans les conseils scolaires Viamonde et le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (CSDECSO). En 2007, le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS) a reçu du financement pour cette initiative. Les centres se trouvent dans différents milieux géographiques ou sociodémographiques et desservent une population diversifiée : familles d'immigrants, exogames, francophones. Les personnes qui œuvrent au succès de ces centres affirment que le recrutement se fait principalement par le bouche à oreille. Il est déplorable de constater que les bureaux d'immigration ne connaissent pas l'existence du système d'éducation de langue française en Ontario.

Les conseils scolaires de langue française qui offrent de tels services dans les centres en reconnaissent les mérites importants nonobstant les défis particuliers d'opérationnalisation (précisés plus loin) compte tenu de la réalité des francophones. L'engagement du personnel est un facteur clé. La grande valeur ajoutée est la confiance accrue des parents dans leurs habiletés à appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages. L'intégration des enfants au système éducatif formel s'effectue de façon plus harmonieuse.

### B. Traditions francophones

Il est clair que pour les francophones, la question des nombres ne doit pas être le moteur de la mise en place de nouveaux programmes et services et, en l'occurrence, de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. D'ailleurs, quand les francophones ont obtenu le droit à l'éducation de langue française, le point suivant « si les nombres le justifient » n'a pas été inclus dans la *Loi sur l'éducation*. Pour l'attribution de nouvelles écoles de langue française, le ministère de l'Éducation a compris qu'il fallait d'abord construire les écoles pour les remplir par la suite. L'argument principal des francophones était : " *build it and they will come*". L'histoire a prouvé que l'argument était le bon, preuve à l'appui, la croissance des effectifs et l'augmentation constante du nombre d'écoles pour les conseils de langue française.

Malheureusement, dans le passé, les francophones ont dû avoir recours aux cours de justice pour revendiquer l'accès à des programmes et à des services équitables nonobstant les nombres et la réalité sociodémographique. De façon générale, les cours de justice ont donné raison aux francophones, citons parmi les causes mémorables, la cause Marchand et celle de l'hôpital Montfort.

## 1.2 Situation actuelle

Depuis l'allocation des cinq centres francophones dans le sud de la province, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de centres francophones. Les centres existants sont les suivants :

- à Viamonde, il existe deux centres, dont un, à l'école La Tamise, à London, et un autre, à l'école Gabrielle-Roy, à Toronto; les deux centres sont gérés par le conseil scolaire;
- au Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (CSDECSO), il existe deux centres, dont un, à l'école Saint-Thomas d'Aquin, à Sarnia, et un second, à l'école Georges-P. Vanier, à Windsor; les deux centres sont gérés par le conseil scolaire;
- au Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS), le centre est situé à l'école Notre-Dame, à Hamilton; il est géré par le Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara.

Les programmes et services offerts dans ces centres sont en tous points conformes à la *PAL* en ce qui a trait à la consolidation et à l'épanouissement de la langue française chez les enfants et les familles, le rayonnement communautaire et le succès des élèves dans la langue des apprentissages scolaires. Les manuels publiés par le ministère de l'Éducation (ÉDU) concernant les centres insistent sur les apprentissages culturels, l'un des principes fondamentaux de la *PAL*. Les manuels recommandent l'exploitation des services auprès des organismes communautaires. À Toronto, les personnes consultées ont valorisé la collaboration qui existe avec de tels organismes francophones. À Hamilton, il va sans dire, il existe une bonne collaboration entre le Centre de formation et le Centre de santé. Dans le cas de tous les centres, il y a une bonne collaboration avec les réseaux de *Meilleur départ*. De plus, les participants aux centres ont accès au matériel de littératie et numératie du programme *Meilleur Départ*.

Il y a de nets avantages pour tous les types de familles à fréquenter les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Les familles comprennent mieux la réalité de l'école de langue française; valorisent davantage les apprentissages de langue française et sont mieux outillées pour communiquer avec le personnel de l'école et aider leurs enfants à mieux réussir. Il a été démontré que ces familles s'engagent davantage dans la vie de l'école. Pour les enfants, le fait de participer aux activités des centres aboutit en une intégration plus harmonieuse au système d'éducation formelle. Le réseautage entre les parents est aussi renforcé. De plus, cela permet aux familles d'avoir accès à des ressources ludiques et autres en français. Sans les centres, cela s'avérerait souvent impossible à faire faute de disponibilité dans la communauté.

Du côté de l'école, il y a des occasions de mieux connaître les enfants et de cerner davantage les besoins, et ce, de façon précoce et proactive. En effet, les membres du personnel de l'école ont l'occasion de faire du travail en partenariat avec les employés et les parents du centre de formation pour mieux préparer la famille à la transition à l'école.

Les recherches confirment le bien-fondé de stratégies d'appui à l'intention des parents, en particulier, mais sans s'y limiter, provenant de milieux défavorisés. D'ailleurs, le Secrétariat de littératie et de numératie, en collaboration avec l'Association des doyens en éducation de l'Ontario a publié un document qui en vante les mérites : *Bringing Marginalized Parents and Caregivers into Their Children's Schooling*.

Les personnes consultées ont identifié de nouveaux besoins pour de tels centres et ont unanimement recommandé la mise en place de nouveaux centres non seulement dans leurs propres conseils scolaires, mais dans les douze conseils scolaires de langue française. Ils ont insisté sur la nécessité de tenir compte des réalités de l'éducation de langue française dans le design des centres de même que dans leur gestion.

### **1.3 Défis de mise en œuvre des centres de formation**

Les personnes des conseils scolaires où il y a des centres et qui ont été consultées afin de mieux comprendre les réalités des francophones ont fait part des défis suivants :

#### **A. Recrutement des familles**

Comme cela a été mentionné plus tôt, le recrutement se fait surtout par le bouche à oreille. Cela témoigne de l'intérêt des parents pour les programmes et services qui y sont offerts, et la conviction de la pertinence et de la valeur de tels centres. Il est étonnant de constater que, tel qu'indiqué plus tôt, les bureaux d'immigration ne sont pas au courant de l'existence des conseils scolaires de langue française. Ajoutons que, de façon générale, les familles les plus défavorisées ont tendance à vivre dans l'isolement. Enfin, notons que la dispersion et les nombres plus limités des francophones posent problème.

#### **B. Recrutement, rétention et formation d'éducateurs/éducatrices de la petite enfance inscrits**

Le défi demeure le même que pour les autres programmes et services destinés à la petite enfance. La rémunération inégale, par exemple, entre les éducateurs/éducatrices des services de garde et des programmes de maternelle à temps plein fait en sorte que le personnel qualifié est plus attiré par les postes en salles de classe. Le type et le rythme de formation sont aussi source de problèmes. Comme souligné dans les autres mémoires du CODELF incluant celui de 2012, il faut prévoir des modèles de formation initiale et de qualifications additionnelles de qualité, mais flexibles dans les modes et les lieux de prestation.

Dans le cas des centres de formation, des compétences dans le domaine de l'andragogie doivent être développées chez les éducateurs/éducatrices de la petite enfance. L'accompagnement approprié des parents en dépend.



## C. Nombres limités et dispersion des francophones

Ces deux réalités propres aux francophones ont largement été présentées dans les mémoires précédents. Le fait de considérer le nombre comme le critère principal pour la création de nouveaux centres (si tel est le cas) brime les droits des francophones quant à l'accès à des programmes et à des services universels et équitables. De plus, les écoles de langue française sont souvent régionales, ce qui complique les déplacements des familles pour se rendre aux centres. De fait, il est indispensable que le transport soit offert gratuitement aux familles. Dans les milieux plus ruraux, cela est un défi additionnel.

## D. Exigence : collaboration avec les organismes communautaires

Il a été répété à maintes reprises que malheureusement, dans certaines régions, il y a une pénurie, voire une absence de services professionnels et communautaires en français. Si l'on comprend que les centres ont pour but prioritaire de renseigner les familles sur les réalités scolaires et, dans le cas présent, sur l'éducation de langue française, et de les outiller à mieux préparer et à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires, on saisit vite la nécessité de collaborer avec des organismes de langue française. La PAL insiste sur la consolidation et l'amélioration de la langue française de même que sur la construction identitaire. Pour ce faire, il faut pouvoir agir en français dans une multitude de milieux et être témoin de plusieurs modèles francophones ou francophiles. L'accès à des ressources, des jeux, de la musique, des livres, etc. en français devient aussi un enjeu de taille. La solution que les francophones ont trouvée par rapport à ce défi est le rayonnement de l'école dans la communauté. La création de centres dans les écoles est manifestement avantageuse et très cruciale pour les francophones compte tenu de leur situation.

## E. Espaces limités dans les écoles de langue française

Tel que rapporté dans les mémoires du CODELF antérieurs, les conseils scolaires de langue française ont pris, il y a bien longtemps, la décision de mettre en place des maternelles et des jardins d'enfants à temps plein dans leurs écoles. Ils ont aussi été chefs de file dans l'établissement de services et de programmes de la petite enfance adaptés aux diverses réalités des francophones dans les quatre coins de la province. Les fonds nécessaires à la mise en place de nouveaux centres francophones doivent être disponibles pour la construction de nouveaux locaux et non seulement pour des rénovations mineures. Ces fonds sont nécessaires pour assurer la pérennité du programme.

## F. Transport des familles

Il est indispensable d'offrir et de payer le transport des parents vers les centres. Il s'agit d'une condition *sine qua non* du succès des centres. Les familles défavorisées n'ont pas les moyens de le faire. Au moins, en milieu urbain, il y a du transport en commun, ce qui limite les coûts afférents. En milieu rural, il faut trouver des solutions de rechange.

## G. Approche taille unique

Ce type d'approche ne répond pas aux besoins des francophones précisés plus tôt. Compte tenu de la PAL, entre autres, il est essentiel que les familles aient accès à des services équitables et à des ressources appropriées : locaux, matériel d'apprentissage, personnel, etc. Les critères d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de tels centres doivent être particuliers aux francophones. La clé du succès pour les francophones réside plus dans l'équité des services que dans le nombre des participants. Les critères doivent être explicites et communiqués de façon transparente et efficace. Une fois les critères connus et compris, les conseils scolaires de langue française doivent avoir l'occasion de bâtir des centres adaptés à leur réalité et à leurs besoins. La structure peut varier, mais les résultats escomptés seront les mêmes.

## H. Responsabilités ministérielles

Le fait que deux ministères, le ministère de l'Éducation (ÉDU) et le ministère des Services de l'Enfance et de la Jeunesse (MSEJ), soient impliqués dans ce dossier entraîne une difficulté de communication claire des attentes ainsi que des interprétations obscures et souvent diversifiées. Le CODELF croit qu'il serait opportun que les centres relèvent de la Division de la petite enfance du ministère de l'Éducation(ÉDU), puisque les centres sont dans les écoles et que ce Ministère (ÉDU) comprend bien la réalité de l'éducation de langue française. De plus, cette Division gère le dossier de l'éducation de la petite enfance. Une telle décision pourrait contribuer à augmenter la cohérence, la complémentarité et la continuité entre tous les programmes et services destinés à l'éducation de la petite enfance dans les conseils scolaires de langue française.

### *1.4 Défis liés à la création de nouveaux centres de formation*

#### A. Critères de création de nouveaux centres

Lors des séances de consultation auprès des conseils scolaires ayant des centres, il est devenu de plus en plus apparent que les critères de création, s'ils existent, ne sont pas bien diffusés aux prestataires. Ce qui a été retenu c'est que l'appui aux familles en milieux défavorisés semble être la priorité. Dans les manuels traitant des centres, on insiste sur l'importance de la langue maternelle. On y précise ce qui suit :

On peut renforcer les habiletés en français (...) des élèves, leurs connaissances antérieures et leur milieu culturel pour favoriser leur compréhension du français (...), et faciliter ainsi leur intégration dans la classe (...) La langue maternelle des enfants est au cœur de leur identité, et le fait d'encourager le développement continu de cette langue facilite la transition sociale et affective des enfants qui entrent à l'école<sup>ii</sup>.

Ces énoncés rencontrent tout à fait les exigences de la *PAL* et les nombreuses recherches menées, entre autres, par Rodrigue Landry et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) par rapport aux minorités francophones.

## **B. Mise en marché des centres**

Comme cela a été mentionné plus tôt, la mise en marché des centres se fait par l'entremise des participants qui reconnaissent la valeur des centres. L'absence d'une stratégie de communication globale et provinciale en français complique l'accès aux services.

## **C. Collecte de données**

Les données statistiques utilisées pour l'établissement de nouveaux centres créent un préjudice aux francophones. Souvent, par exemple, faute d'être bien informés, les immigrants vont se tourner vers les services en anglais et choisir la langue anglaise comme langue de communication parce qu'ils espèrent ainsi avoir plus de chances sur le marché du travail.

Les francophones s'identifient la plupart du temps comme des personnes bilingues, ce qui fausse à nouveau les statistiques. Le résultat final de ce processus donne un aperçu global de la situation géographique et sociodémographique des anglophones d'une région sans inclure la réalité des francophones.

La batterie de tests IMPE (test Oxford) ne reflète pas avec justesse la réalité des francophones : plusieurs écoles ont un trop petit nombre d'enfants pour que les résultats soient fiables ou même utilisés.

Pour les francophones, la meilleure source d'information est l'école qui est le cœur de la communauté francophone. De plus, tous les conseils scolaires de langue française font la collecte rigoureuse de statistiques quantitatives et qualitatives pertinentes qui peuvent soutenir les demandes. Il est déplorable que dans la création de nouveaux centres francophones, la consultation des gestionnaires des conseils scolaires de langue française ne fasse pas partie intégrante du processus. Enfin, la Division de l'éducation en langue française compile elle aussi des données très importantes.

## **D. Pénurie d'organismes communautaires francophones**

Dans plusieurs régions, il y a une pénurie, voire une absence de services et de ressources de tous ordres (centres communautaires, bibliothèques, groupes de jeux, services d'orthophonie, etc.) en français. Il est donc difficile, dans ces régions, de satisfaire l'exigence de collaboration avec les organismes.

## 1.5 Succès

### A. Développement social et affectif privilégié

Conformément aux attentes incluses dans les deux manuels du Ministère (ÉDU) portant sur les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, des résultats très intéressants ont été observés par les conseils scolaires de langue française où se trouvent de tels centres chez les enfants de familles y participant. Deux des domaines particulièrement touchés sont ceux du développement affectif et social. L'expertise du personnel œuvrant dans ces centres est largement responsable de cette situation. Une des conséquences positives est non seulement une intégration améliorée à l'école, mais aussi dans la communauté de langue française.

### B. Des familles plus compétentes et plus engagées

Les personnes consultées ont indiqué de façon unanime, l'impact des centres sur la capacité des parents à appuyer les apprentissages scolaires des enfants de même que sur leurs interactions avec l'école. Cette initiative favorise sans contredit une sensibilisation accrue des familles par rapport à l'éducation de langue française et un engagement plus solide des parents. Le stress anticipé des parents par rapport à l'éducation et à l'école de langue française est réduit, et les familles sont plus à l'aise avec le personnel de l'école. De fait, les parents ont l'occasion d'observer le modelage du personnel des centres, en conséquence de laquelle, ils se sentent plus compétents dans leurs interventions. Ces constatations sont tout à fait conformes avec les recherches citées dans le document *Bringing Marginalized Parents and Caregivers into Their Children's schooling*.

### C. Une intégration scolaire favorisée

Les enfants s'intègrent de façon plus harmonieuse à l'école, puisqu'ils sont plus familiers avec l'environnement et le personnel de l'école. L'école, de son côté, est davantage en mesure de répondre aux besoins des jeunes puisque le personnel a eu l'occasion d'observer le style, le rythme et les besoins des enfants et d'interagir avec les parents et les familles. Ces centres offrent des bases solides du côté de la langue des apprentissages scolaires et de la construction identitaire. C'est un endroit privilégié de socialisation en français, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes signifiants dans leur vie.

### D. Un appui à la réalité francophone

Là où les centres existent, ils assurent une belle complémentarité entre les attentes et les valeurs de la PAL, favorisant ainsi la consolidation et l'amélioration de la langue française chez les enfants et les familles, dans un contexte culturel propre à la francophonie, tout en encourageant une ouverture sur les autres cultures. De plus, ils contribuent à la vitalité de la communauté francophone en étant un bon moyen de recruter de nouvelles inscriptions. Ils favorisent aussi l'ouverture sur les services communautaires, là où ces derniers existent. Les centres donnent, de plus, accès aux familles à des ressources et à du matériel en français qui,

souvent, autrement, ne seraient pas disponibles dans certaines régions. Les familles peuvent non seulement utiliser ces outils dans le centre, mais aussi l'emprunter pour poursuivre la stimulation et l'apprentissage en français à la maison.

## E. Une valeur ajoutée

Les centres constituent une belle initiative complémentaire aux autres services à la petite enfance. Réitérons, ici combien l'orientation préconisée dans ce dossier va de pair avec le mandat de l'école de langue française présenté dans la *Politique d'aménagement linguistique (PAL)* :

La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission qui est à la fois d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de **protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture** de la communauté qu'elle dessert<sup>iii</sup>.

(...) l'école de langue française devient, par la mise en œuvre de ce mandat, un **lieu de socialisation, de rencontre, d'échange et de collaboration avec les parents et la communauté francophone** ainsi qu'une ressource pour la communauté et tous les intervenants concernés<sup>iv</sup>.

## Besoins particuliers de l'éducation de langue française

Ce qui suit reprend succinctement les besoins particuliers de l'éducation de langue française :

### 2.1 Communication efficace

#### A. Diffusion de l'information

Diffusion adéquate et efficace de l'information concernant l'éducation de langue française, en particulier aux immigrants et aux populations dispersées et isolées.

#### B. Plan de mise en marché

Appui du Ministère dans le développement d'un plan de mise en marché des centres, question de rejoindre efficacement la population dispersée et isolée.

### 2.2 Financement

#### A. Établissement de centres

Établissement de centres dans tous les conseils scolaires de langue française : initiative très importante pour freiner l'assimilation des francophones et recruter tous les élèves en droit et aptes à fréquenter l'école de langue française. De plus, de tels centres peuvent rendre

disponibles les ressources et le matériel pédagogiques requis dans la préparation adéquate des enfants pour l'éducation de langue française.

Établissement de centres bien situés géographiquement qui tiennent compte de la nature des besoins des francophones et de l'équité des programmes et services plutôt que de la taille de la population desservie. Les critères d'évaluation du Ministère (ÉDU) concernant la mise en place de centres doivent tenir compte de la réalité francophone : nombre de participants et disponibilité des locaux, recrutement et rétention des éducateurs/éducatrices de la petite enfance, dispersion de la population, etc.

## **B. Transport à l'intention des parents**

Le transport gratuit offert aux familles qui fréquentent les centres est un élément clé dans l'offre des services dans les centres. Le défi est de taille dans les milieux isolés et là où les populations sont dispersées.

## **C. Facteur francophone**

Le financement doit prévoir un facteur francophone qui tient compte des réalités de l'éducation de langue française : nombres restreints, dispersion et isolement de la population ayant droit ou apte à fréquenter l'école de langue française, le taux d'assimilation galopant, la pénurie des ressources matérielles et humaines, le taux élevé d'occupation des locaux, les exigences de la PAL, etc.

## **2.3 Droit de regard francophone**

### **A. Collecte de données**

Des collectes de données adaptées aux réalités des francophones : l'école, cœur de la communauté francophone, est l'institution qui possède le plus de renseignements pertinents, les conseils scolaires de langue française aussi. La Division de l'éducation en langue française détient aussi beaucoup d'information importante concernant la francophonie. Il est crucial de bien comprendre où se trouvent les familles qui ont le plus besoin de ce type de services, par exemple, les familles immigrantes, de milieux défavorisés, provenant de régions où il y a pénurie de programmes et des services de la petite enfance, etc.

## B. Comité de travail

Un mécanisme ministériel, tel un comité de travail composé de personnes qui connaissent bien les besoins de l'éducation de langue française et qui se penche **exclusivement** sur la réalité des francophones et les priorités en matière de création de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Ce comité sera en mesure de faire les recommandations appropriées.

### 2.4 Accès à du personnel qualifié

Mécanismes variés d'appui pour la qualification et la rétention des éducateurs/éducatrices de la petite enfance qualifiés.

## Conditions gagnantes pour l'éducation de langue française

Il est indéniable que les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles ont des impacts positifs sur l'éducation de langue française. Il est aussi urgent que de nouveaux centres soient déployés **dans les douze conseils scolaires de langue française**. Certaines conditions gagnantes deviendront des gages de succès dans la mise en place et la gestion des centres pour les francophones. Dans cette veine, le CODELF recommande ce qui suit :

### 3.1 Communication transparente et efficace

#### A. Transparence

La **transparence des processus de création des centres et d'évaluation de leur impact** est essentielle : les critères doivent être explicitement et clairement établis; l'information et le processus de sélection concernant le choix des sites doivent être connus de toutes les parties prenantes. Les critères doivent être diversifiés afin de tenir compte de l'histoire et de la réalité des conseils scolaires de langue française. Plusieurs protagonistes mettaient en doute, en 1998, la possibilité pour les conseils scolaires de langue française de se gouverner et de se gérer. Ils ont tous été démentis : les élèves des conseils scolaires de langue française ont les meilleurs résultats; les finances ont été gérées avec responsabilité malgré des défis de taille; les effectifs ont continué à croître; les infrastructures ont augmenté, par exemple, le nombre de nouvelles constructions d'écoles; les conseils scolaires ont fait preuve de vision, par exemple, dans la mise en place des programmes de maternelle et de jardins d'enfants à temps plein, etc. Les conseils scolaires de langue française ont aussi développé plusieurs autres stratégies et déployé des ressources reflétant leurs réalités pour accroître le succès des élèves : camps d'été et programmes de prématernelle pour les enfants de 3 ans; camps de lecture; groupes de jeux pour les enfants et les parents; séances de préparation à l'entrée à la maternelle pour les enfants parlant peu français et n'ayant pas fréquenté de services de garde; etc.

## **B. Stratégie provinciale de mise en marché**

Une stratégie de communication provinciale ciblée et systématique favoriserait une meilleure diffusion de l'information et faciliterait le recrutement, ce qui en retour pourrait avoir un impact sur l'augmentation du nombre de participants.

### **3.2 Contexte francophone**

#### **A. Espaces limités**

Une considération spéciale doit être accordée aux écoles de langue française qui, en raison de décisions visionnaires, n'ont pas ou ont peu d'espaces disponibles. Le financement de nouveaux locaux doit être prévu. Un facteur francophone pour l'attribution des fonds pourrait inclure les éléments suivants : limite des nombres; éloignement et dispersion de la population; rattrapage en raison du haut degré d'assimilation; pénurie des services et des ressources, organismes et associations de langue française; etc.

#### **B. Prestation flexible**

Des modèles de type taille unique ne peuvent répondre aux besoins des écoles de langue française. Les approches diversifiées et polyvalentes doivent être favorisées. Les conseils scolaires de langue française doivent avoir la marge de manœuvre nécessaire dans la mise en œuvre de cette initiative, tout en demeurant, comme ils l'ont toujours été, imputables auprès des autorités compétentes.

#### **C. Formation initiale et continue des éducateur/éducatrices de la petite enfance**

Modifier les programmes de formation initiale et continue pour les éducateurs/éducatrices afin qu'ils soient plus accessibles, et plus flexibles, tout en assurant un haut degré de qualité. Des concepts et des compétences dans le domaine de l'andragogie inclus au programme faciliteraient l'accompagnement des parents dans les centres par les éducateurs/éducatrices.

### **3.3 Leadership : dossier des centres**

#### **A. Autorité ministérielle**

Restructurer le dossier de sorte qu'il se retrouve sous la responsabilité de la Division de la petite enfance au ministère de l'Éducation (ÉDU). Cela faciliterait la communication et la compréhension de la réalité de l'éducation de langue française. Afin d'accroître et de renforcer la capacité des francophones dans l'offre de programmes et de services dans les centres de formation, il est crucial que des agents d'éducation francophones du ministère de l'Éducation (ÉDU) se voient confier ce dossier afin de travailler avec les conseils scolaires de langue française.



## B. Comité de travail

Créer un comité de travail sous la responsabilité de la Division de l'éducation en langue française et de la Division de la petite enfance pour déterminer les critères et le processus de création de centres et d'évaluation des impacts qu'ont ces centres de même que l'allocation des fonds aux douze conseils de langue française requis pour satisfaire les priorités déterminées par le comité. Ce comité de travail doit être composé de membres du personnel francophones des deux divisions et de directions d'éducation du CODELF.

## Conclusion

Dans ce qui suit, le CODELF réitère les éléments les plus cruciaux à considérer pour la mise en place de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles dans les conseils scolaires de langue française :

### *4.1 Équité et accès universel pour les francophones*

#### A. Financement

L'éducation de langue française doit recevoir sa juste part de financement pour la mise en place de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, d'autant plus que les besoins de préparation des enfants à l'école de langue française ont été largement démontrés dans de multiples recherches : nécessité de vivre des activités de socialisation en français dans les écoles de langue française en raison de la limite des possibilités dans la communauté. De plus, les centres favorisent le réseautage entre les familles et maximisent les compétences à appuyer les enfants dans leurs apprentissages scolaires.

Le financement des centres francophones doit assurer l'accès universel aux centres de même que l'équité des services et des ressources, et reconnaître les coûts plus élevés pour les francophones. La formule doit tenir compte des défis particuliers de l'éducation de langue française : reconnaissance du français en tant que langue officielle; population très diversifiée ayant un niveau inégal de compétences par rapport à l'acquisition de la langue française – familles immigrantes, exogames, francophones; lacune de services et de ressources communautaires en français.

#### B. Allocation des centres aux francophones

Les **critères de création et d'évaluation** des impacts de la mise en place des centres doivent être transparents et équitables. Ils doivent respecter les réalités de la minorité linguistique autant que celles de la majorité.

En ce qui a trait à l'allocation des centres dans les conseils scolaires de langue française, prévoir une **planification pluriannuelle** à court, à moyen et à long terme. Privilégier, dans un premier temps, quelques centres dans les régions qui n'en ont pas, soit celles de l'Est et du Nord. Estimer par la suite combien d'autres centres seront requis dans les années à venir pour ces régions. Planifier aussi l'ouverture de nouveaux centres dans la région du sud où le besoin est certes important en raison du nombre élevé de familles immigrantes et exogames, de nombreux milieux sociolinguistiquement et sociodémographiquement pauvres, de même que l'absence fréquente de services et de ressources en français. Les personnes consultées ont précisé qu'il serait bien de créer d'abord des centres là où il existe peu de programmes, services et ressources en français.

### **C. Leadership – Centres de formation au rôle parental et à la littératie pour familles**

Enfin, confier la responsabilité de ces centres à la Division de la petite enfance au ministère de l'Éducation (ÉDU). S'assurer que les agents d'éducation de la Division de l'éducation en langue française sont impliqués dans toutes les étapes du processus de mise en place de nouveaux centres et d'évaluation des centres existants : collecte et analyse des données; établissement de critères de sélection; planification pluriannuelle; allocation des ressources financières, humaines et matérielles; évaluation des impacts, etc.

Afin de respecter le droit de gouvernance des conseils scolaires de langue française de même que l'équité des programmes et des services, mettre sur pied un comité qui aurait la responsabilité de déterminer les besoins des francophones en ce qui a trait aux centres de formation. Ce comité, sous la responsabilité de la Division de l'éducation en langue française et de la Division de la petite enfance, composé de représentants francophones de ces deux divisions et de directions de l'éducation du CODELF, déterminerait, sans s'y limiter, les critères de création et d'évaluation de la mise en œuvre des centres en tenant compte de la réalité des francophones de même que l'allocation des fonds par rapport aux priorités établies par ce même comité. Le comité serait responsable de faire les recommandations appropriées.

### **Mot de la fin**

Le CODELF désire ici réitérer les propos tenus dans les mémoires précédents et en particulier dans celui de 2012, portant sur la *Modernisation des services de garde en Ontario*.

La clé du succès repose sur la reconnaissance et le respect des réalités propres à l'éducation de langue française. Les investissements antérieurs faits par les conseils scolaires de langue française dans le domaine de l'éducation de la petite enfance méritent des considérations et une reconnaissance particulières. C'est dans l'intérêt des élèves et des familles desservies par les conseils scolaires de langue française de profiter d'une gamme diversifiée et polyvalente de programmes et services, au même titre que les anglophones, maximisant la préparation à l'école de langue française et le succès scolaire tels que stipulés dans la *PAL*.

Quant à la situation actuelle en ce qui a trait à la création de dix-sept nouveaux Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, strictement dans les conseils scolaires de langue anglaise, le CODELF se demande si les droits des francophones ne sont pas négligés. À première vue, dans la situation actuelle, ils ne semblent pas être reconnus comme citoyens égaux de leurs compatriotes anglophones. Les familles francophones et leurs enfants méritent des services équitables adaptés à leurs réalités au même titre que les familles anglophones et les familles des Premières Nations. Ils ont droit à un niveau équitable de services dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, d'autant plus que l'éducation de langue française a, à plusieurs reprises, démontré son engagement envers la qualité des services et les résultats de ses élèves. Le système d'éducation de langue française a clairement démontré que les services d'éducation à la petite enfance rencontrent répondent aux attentes prescrites pour les centres :

(...) une compréhension des besoins de la communauté scolaire et la création de liens entre les parents/gardiens, l'enfant et l'école. Ainsi, un milieu inclusif accueille et s'adapte à tous les enfants, de la naissance à six ans, et à leurs parents/gardiens. Le climat qui règne dans les centres favorise l'empathie et l'engagement, ainsi que le développement et l'apprentissage des enfants. Le rôle central de l'adulte dans le processus d'apprentissage est de créer un milieu stimulant et bienveillant, qui favorise le développement social et affectif de l'enfant<sup>v</sup>.

Tous les éléments de qualité précisés dans le manuel des centres de formation (2009) sont en place dans les services à la petite enfance des écoles de langue française :

- la nature inclusive du programme;
- un milieu sûr, sécuritaire, structuré et invitant;
- l'utilisation de l'espace offrant de nombreuses occasions d'activités de grande et de petite envergure;
- un emploi du temps structuré pendant la journée, tout en offrant la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins individuels des parents/gardiens et de leurs enfants;
- la pertinence et la variété des ressources, y compris du matériel, appropriées au développement des enfants selon leur âge;
- la collaboration avec des programmes et des organismes communautaires dans la prestation des programmes<sup>vi</sup>. quand ils existent en français.

**Riche d'une feuille de route remarquable, l'éducation de langue française doit poursuivre la construction de son avenir par la mise en place de programmes et de services les plus équitables possible grâce à des mesures efficaces et efficientes. Cela inclut évidemment la mise en place de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles dans les douze conseils scolaires de langue française. Le CODELF s'attend à ce que le ministère de l'Éducation avec l'aide du comité de travail proposé plus haut, octroie de tels centres aux francophones en tenant compte de leurs réalités.**

## Bibliographie

- Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF) (2012). *Modernisation des services de garde en Ontario, Perspectives du système d'éducation de langue française*. Ottawa : CODELF.
- Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (2009). *Profil d'entrée à la 1<sup>re</sup> année expliqué*. Ottawa : CECCE.
- Gilbert, Anne (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française – Une vision nationale*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE).
- Gouvernement de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario. Pour l'éducation en langue française*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2007). *Loi sur les garderies, R.R.O. 1990, RÈGLEMENT 262, DISPOSITIONS GÉNÉRALES*. Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario (2007). *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Manuel*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2008). *Appuyer chaque élève. Tonifier l'éducation en Ontario*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2008). *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui, Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario*. Toronto : Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario – Groupe d'étude sur le programme d'apprentissage de la petite enfance Meilleur départ.
- Gouvernement de l'Ontario (2009). *Document d'orientation de l'éducation de langue française*. Toronto : Direction de l'éducation de langue française.
- Gouvernement de l'Ontario (2009). *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Manuel*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2010). *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, L.O., CHAPITRE 7*. Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario (2010). *Loi sur les garderies. L.R.O. 1990, CHAPITRE d.2* Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario (2010-2011). *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. version provisoire*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2010-2011). *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, Programme de jour prolongé. version provisoire*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).

- Gouvernement de l'Ontario (2012). *Loi sur l'éducation, RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 221/11, PROGRAMME DE JOUR PROLONGÉ ET PROGRAMMES OFFERTS PAR DES TIERS*. Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario (2012). *Loi sur les garderies, RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 393/11*. Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario (2012). *Modernisation des services de garde en Ontario. Document de travail*. Toronto : Ministère de l'Éducation, Division de l'apprentissage des jeunes enfants (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2012). *Note de service 2012 :EL3*. Toronto : EDU.
- Gouvernement de l'Ontario 2012-2013). *Parenting and Family Literacy Centres (PFLCs) Expansion Qs & As*. Toronto: ÉDU.
- Gouvernement de l'Ontario. (2012). *Lettre de la Ministre Broten, Objet : Modernisation des services de garde en Ontario : échanger nos réflexions, renforcer nos partenariats, travailler ensemble*. Toronto : ÉDU.
- Lalonde, P., Carson, R., Legault, L. (2010). *Projet pilote Petits pas à trois. Rapport final*. Ottawa : Société de recherche sociale appliquée.
- Landry, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démographique des enfants ayants droit francophones selon la structure familiale*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Landry, Rodrigue pour la Commission nationale des parents francophones (2010). *Petite enfance et autonomie culturelle, La où le nombre le justifie...V, Rapport de recherche*. Moncton (NB) : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (oepe) (2011). *Code de déontologie et normes d'exercice, Reconnaître et honorer notre profession*. Toronto : OEPE.
- Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre), *Politique relative à la maîtrise de la langue*. Toronto : OEPE.
- Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir. Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*. Toronto : Gouvernement de l'Ontario.
- Secrétariat de la littératie et de la numératie. (2008). *Accroître les capacités en privilégiant les résultats : une stratégie pour la littératie et la numératie. Présentés à la Société canadienne pour l'étude de l'éducation*. Toronto : SLN.
- Literacy and Numeracy Secretariat and the Ontario Association of Deans of Education. (2012). *What Works? Research into Practice. Bringing Marginalized Parents and Caregivers into Their Children's Schooling*. Toronto : Student Achievement Division.

## Notes de fin de document

---

<sup>i</sup> Gilbert, Anne (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française – Une vision nationale*.

<sup>ii</sup> Gouvernement de l'Ontario (2009). *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles*, page 13.

<sup>iii</sup> Gouvernement de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario. Pour l'éducation en langue française*, page 7.

<sup>iv</sup> Gouvernement de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario. Pour l'éducation en langue française*, page 9.

<sup>v</sup> Gouvernement de l'Ontario (2009). *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Manuel*, page 15.

<sup>vi</sup> Gouvernement de l'Ontario (2009). *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Manuel*, page 15.